Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



Bordereau de signature DL_437

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, Application GF	20/12/2022	☑ Visa
Julie CALBERGELLEN, VISA JCE	20/12/2022	☑ Visa
Gaelle ENFREIN, ACTES DGS	20/12/2022	☑ Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope elD User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
Application GF		Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Recu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 014-211404371-20221214-DELIB_2022_122-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE:

08/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 24

VOTANTS: 28

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBERATIONS L'an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h 30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS: Chantal HENRY

PROCURATIONS: André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES

DELIBERATION N° DELIB-2022-122

RAPPORTEE PAR: Madame Josiane MALLET

DELIB-2022-122 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES Page 1 / 2

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 014-211404371-20221214-DELIB_2022_122-DE

Le budget annexe Pompes Funèbres pour l'année 2023 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement : Recettes : 35 000,00 € Dépenses : 35 000,00 €

Par conséquent,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2023 du budget annexe Pompes Funèbres, Après consultation de la Commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 6 décembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget annexe Pompes funèbres,
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**